

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures 30

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	<i>Pouvoirs</i>
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain		x		<i>Jean Teurnier</i>
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève		x		<i>Bernard Lambert</i>
BOSCAROLO	Sylvain		x		<i>Karine Martineau</i>
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie		x		
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie		x		<i>Michèle Guillermo</i>
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Laurent Challe</i>
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain		x		<i>Anne Padioleau</i>
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance	Cécilia Kermarec
Date de convocation	07/06/2023
Début de séance	19h30
Fin de séance	20h45

OBJET :	Indemnités des élus
DEL_090623_006/ 5.1.1	

Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Elles constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Les indemnités sont limitées par une enveloppe maximale correspondant à l'addition de l'indemnité maximale qui pourrait être versée au maire et à ses adjoints ayant une délégation effective (vous concernant, 1 maire + 6 adjoints).

Enveloppe maximale : 6 859,47 € brut à se répartir par mois

L'ensemble des taux maximums d'indemnité de fonction fixés selon la strate démographique de la collectivité et le mandat des élus est rassemblé dans un barème.

Ces taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à des pourcentages du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire, depuis le 1er janvier 2019, à l'indice brut 1027 (indice majoré 830).

À chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

Pourcentage maximal d'une commune entre 1 000 et 3 499 habitants -

Maire : 51.6%

Adjoint : 19.8%

A l'unanimité, les conseillers ont adopté la proposition de répartition des indemnités conformément au tableau annexé.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 9 juin 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

ANCIEN

	INDEMNITS MAXIMUM 2019		Mandat 2020-2023		Mandat 2023-2026			
	Taux maximal en % de l'indice 1027	Ind. Brute max. montant indicatif	Taux proposés en % de l'indice 1027	Indemnité brute par prs	NET	Taux proposés	Indemnité brute	NET
						en % de l'indice 1027	par prs	
Maire	51,60%	2 077,17 €	48,7	1 960,43 €	1 552,66 €	40,78	1 641,61 €	1 300,16 €
1er adjoint	19,80%	797,05 €	14,7	591,75 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
2ème adjoint	19,80%	797,05 €	14	563,57 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
3ème adjoint	19,80%	797,05 €	14	563,57 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
4ème adjoint	19,80%	797,05 €	14	563,57 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
5ème adjoint	19,80%	797,05 €	14	563,57 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
6ème adjoint	19,80%	797,05 €	14	563,57 €	511,87 €	13,50	545,46 €	471,82 €
Conseiller délégué 1			10	402,55 €	348,21 €	13,50	545,46 €	471,82 €
Conseiller délégué 2			10	402,55 €	348,21 €	13,50	545,46 €	471,82 €
CM 1			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 2			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 3			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 4			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 5			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 6			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 7			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 8			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 9			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 10			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 11			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 12			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 13			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
CM 14			0,7	28,18 €	24,37 €	1,50	60,38 €	52,23 €
MAX		6 859,47 €	TOTAL	6 569,66 €	5 661,52 €	TOTAL	6 850,61 €	5 805,95 €

NOUVEAU